

Un joli cas clinique à Montauban

C OUP de fil affolé du directeur de la clinique du Pont-au-Chaume de Montauban, lundi 22 mars dans la soirée, à son homologue de l'hôpital public. Motif : grève du personnel, il a 21 malades sérieux sur les bras et il demande bien simplement l'asile pour eux. Las, l'hôpital affiche complet. Prévenu, le préfet prend la décision de réquisitionner le personnel... de l'hôpital ! Lequel, dans l'impossibilité de se priver de trois infirmières et de deux aides-soignantes, a dû rappeler toutes affaires cessantes cinq de ses employés qui prenaient un repos bien mérité. Et c'est le Samu qui a transporté ces volontaires désignés pour voler au secours du secteur privé. Du jamais-vu. Ou une première, car

le préfet a tout compris. C'est tout à fait l'esprit de la loi Hôpital, Santé, Patients, Territoires, fer de lance des réformes Bachelot. La grande complémentarité entre public et privé. *« On ne regrette rien car on a d'abord pensé aux patients, dit un médecin de l'hôpital. Mais, ajoute-t-il, cette clinique bénéficie déjà dans le partage des soins de tous les secteurs rentables, comme la chirurgie cardiaque, la radiothérapie, les dialyses. Et en plus, il faut qu'on leur sauve la mise quand ils sont incapables de gérer leur personnel. »*

Attention aux aigreurs d'estomac. Il faut positiver. Cette histoire n'est-elle pas un vibrant hommage aux capacités de l'hôpital public ?

B. R.